

République française  
DEPARTEMENT DU TARN - ARRONDISSEMENT DE CASTRES  
**COMMUNE DE PUYBEGON**

**Séance du mardi 28 mars 2023**

Date de la convocation:

**Membres en exercice :** 13 *L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert CINQ, à 20 h 30*

**Présents :** 9

**Présents :** Patrick BURATTO, Véronique CHERBOURG, Robert CINQ, Aymeric GUIPAUD, Angélique LALLOT, Nathalie PLOUVIEZ, Bruno PUTTO, Robert ROUFFIAC, Michel SOULET

**Votants :** 9

**Pour :** 9

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

**Représenté(s):**

**Excusé(s):** Lydie DE ARRIBA, Aurélien GOULIGNAC, Karine PHALIPPOU

**Secrétaire de séance:**

Angélique LALLOT

**Absent(s):** Nicolas PIC

**Objet: Demande d'une subvention au Département au titre des amendes de police pour 2 plateaux ralentisseur - DE\_2023\_010**

M. le Maire rappelle que sur l'année 2021 et 2022 plusieurs aménagements routiers ont permis de sécuriser le grand carrefour de larmès au niveau de la RD 39 et de la RD 631.

Ces nouvelles installations (îlot central, plateau ralentisseur, éclairage public...) ont permis de réaliser un cheminement piétonnier afin de créer une liaison douce entre les habitations et les transports urbains utilisés par les enfants pour aller au collège et au lycée.

Aujourd'hui, le maire propose de finaliser cette sécurisation en implantant 2 plateaux ralentisseurs de type trapézoïdal et une signalétique à 30 km/h aux entrées des lotissements de farès et du clos de parayral afin de ralentir la vitesse excessive des usagers de la RD 39 au niveau de la partie agglomérée déjà limitée à 50 km/.

Plusieurs propositions et devis ont été réalisés.

Après concertation, le Conseil Municipal retient la proposition qui s'élève à 10 280 € HT

**Plan de Financement de la commune**

- Etat DETR	5 140.00 €
- Département amende de police 30%	3 084.00 €
- Autofinancement 20 %	2 056.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- solliciter l'aide du DEPARTEMENT au titre des amendes de police pour la sécurisation de la zone agglomérée, route de Busque, en posant 2 plateaux ralentisseurs
- mandate le maire pour signer tout document nécessaire au projet.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
Robert CINQ

Le secrétaire de séance,  
Angélique LALLOT



SOUS PREFECTURE DE CASTRES  
Date de réception de l'AR: 03/04/2023  
081-218102150-20230328-DE\_2023\_010-DE